

Réunion du CA de BE Larp du 23 Mars 2015

Présences :

- | | |
|-----------------------|----------------|
| • Benoit Nicaise | Administrateur |
| • Michael Loubris | Administrateur |
| • Gaël Vandezande | Administrateur |
| • Laurent De Greef | Administrateur |
| • Tatiana Dronjak | AVATAR |
| • Corentin de Limette | AVATAR |
| • Julie Duthy | Permanent |
| • Fabrice Wauthy | Permanent |
| • Benjamin Anciaux | Excusé |

Lieu et heure du début :

CJC, Rue des Drapiers 25, 1050 Ixelles à 19h15.

1 Approbation de l'Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2 Approbation du procès-verbal du dernier CA

Le procès-verbal est approuvé.

3 Approbation du PV de l'AG 2015 + Signature des documents

Le point est reporté. Étant donné l'urgence, Gaël propose de récupérer les papiers à faire signer et de les faire signer lui-même aux autres membres du C.A. le plus rapidement possible.

4 AVATAR 2015

4.1 Présentation du projet

L'équipe AVATAR (ci-après AVATAR) est invitée par le CA à présenter son projet pour la tenue de l'événement AVATAR 2015.

Le CA s'interroge sur les éléments de changements, de conservation et les principes du jeu.

AVATAR commence sa présentation en expliquant que l'équipe s'engage dans un cycle de 3 ans permettant ainsi une meilleure maîtrise de l'événement à moyen terme.

- AVATAR change de nom et devient AVATAR – Stronghold marquant ainsi le changement et l'apparition d'un système de jeu différent.
- Les règles sont en cours de réécriture en collaboration avec les RTI, RTO et quelques personnes clés de l'organisation.
- Le projet d'AVATAR Stronghold se veut beaucoup plus axé roleplay afin de diminuer l'aspect barbecue. Cette décision fait également suite aux résultats de l'enquête AVATAR 2.0 où apparaissait clairement cette volonté de la part des participants.
- Pour favoriser l'immersion, un accent sera mis sur les décors via une collaboration étroite avec une personne ressource bénévole issue du monde de la mise en scène. Fidèle à ses 10 principes (voir plus bas), l'organisation invite les joueurs à créer des décors pour étendre l'impact des moyens déjà mis en œuvre par AVATAR.
- Dès le début du cycle de 3 ans, la finalité du jeu est définie permettant ainsi à l'équipe suivante de reprendre l'organisation sur une base saine ou permettre à celle-ci de changer de style de jeu (post-apo, space-opera, etc.)
- Afin de renforcer l'action d'organisation de jeunesse de BE Larp et rendre plus accessible le GN aux jeunes, AVATAR met en place plusieurs dispositifs :
 - Un projet découverte, "mon premier AVATAR" (50% de réduction pour les jeunes) sur tous les types d'inscriptions.
 - L'intégration du Groupe MJ@AVATAR.
 - La "Garderie" des jeunes de 6 à 16 ans coordonnée par Imagimonde avec : des tranches d'âge entendues par rapport au projet 2014, la participation gratuite des enfants des bénévoles AVATAR et la mise en place d'une PAF de 40€.
 - Le CA se demande si l'inscription au projet d'encadrement inclus l'inscription à AVATAR ou si ce montant est à payer séparément.
 - AVATAR confirme le montant unique d'inscription.
 - Le CA préconise la fixation d'une limite de participants au projet permettant une meilleure préparation de l'animation et la création d'un sentiment d'offre premium.
- La logistique restera sensiblement identique à celle des années précédentes.

- AVATAR met en place dix grands principes (inspirés du Burning Man) agissant comme valeurs organisationnelles et permettant une meilleure implication des joueurs en inversant la logique clientéliste de plus en plus présente.
 - Le CA soutient cette idée de valeurs et propose d'intégrer celles-ci dans la charte des organisations membres.
- AVATAR dans sa nouvelle version instaure un jeu naval plus poussé. Pour ce pan de jeu, il est demandé aux organisations de concevoir elles-mêmes leurs propres bateaux. AVATAR fournit à cet effet des documents *how to do it yourself*.

Après la présentation globale du projet, le CA pose quelques questions :

CA : Comment voyez-vous la mise en place de l'aspect décors scénographie ? S'agit-il de matériel éphémère ou durable ? Quid de l'encombrement ? Quid d'une possible liquidation du matériel ?

AVATAR : Mise en place d'ambiance via des lampes et des palissades, du "petit" matériel typé med fan, des ballons, etc. Les objets les plus encombrants seront prévus pour être démontables et/ou fonctionnels. Le matériel sera durable (pas de papier mâché) pour correspondre aux principes évoqués plus haut. Une partie du matériel existant pourra aussi être remis en état.

Il n'y a pas d'inconvénient à liquider une partie du matériel existant, celui-ci appartenant à BE Larp.

Laurent ajoute pour l'équipe que le mode de fonctionnement d'AVATAR change quelque peu en intégrant un certain nombre de consultations de la communauté mais avec une prise de décision ferme en fin de compte.

4.2 Budget

L'équipe AVATAR doit encore finaliser le budget avant de le présenter. Globalement, le budget sera semblable à celui du précédent événement.

Quelques décisions impacteront certainement le budget :

- suppressions de ± 10.000€ de décorum ;
- s'équipe logistique essaye de limiter le nombre de groupe électrogène à 1 ;
- modification de la politique tarifaire.

Le CA entend ces modifications et s'interroge sur l'affectation des fonds dégagés.

AVATAR répond que par prudence une baisse de 100 joueurs est prévue pour équilibrer le budget.

Le CA s'inquiète des conséquences possibles de l'augmentation tarifaire de la dernière tranche de paiement (tranche maximale atteinte le 1/07 @120€).

AVATAR est persuadé que le nouveau positionnement du jeu justifie ces modifications et que la communauté comprend cela.

Laurent rappelle que les résultats de l'enquête AVATAR 2.0 montraient que la demande était sensiblement inélastique au facteur prix. AVATAR entend également proposer un prix identique pour les trois prochaines années.

AVATAR sera à même de présenter un budget précis au CA mi-avril. Une réunion entre Gaël et Corentin pourra être réalisée préalablement. L'équipe AVATAR sera de nouveau invitée pour cette présentation du budget.

Tatiana demande d'éviter, dans la mesure du possible, une réunion de CA un lundi.

4.3 Charte d'organisation

Un projet de charte d'organisation a été remis à l'équipe AVATAR avant le CA.

Le CA réprecise le but de cette charte à savoir :

- Etablir un lien en le CA et l'équipe d'organisation de l'événement
- Poser un cadre tout en respectant l'autonomie de l'équipe

Le CA et l'équipe passent en revue le projet de charte et formulent remarques et questionnement.

5. Les droits et les devoirs des organisateurs

a. L'identité visuelle (nom, logo et charte graphique) est de la responsabilité du conseil. Les modifications majeures se feront de commun accord avec la cellule ;

AVATAR ne comprend pas bien la répartition des tâches en rapport à ce point. Qui fait quoi ? Quelle est l'étendue de la charte graphique ?

Le CA explique sa volonté d'établir un canevas et d'avoir un œil sur la charte graphique d'AVATAR pour pouvoir s'assurer de sa continuité une fois que le projet sera repris par une autre équipe. Il n'est pas question ici de brider la créativité de l'équipe en place.

b. Les moyens de communication (site web, e-mail, facebook, twitter, etc.) sont de la responsabilité du conseil. Les modifications majeures se feront de commun accord avec la cellule ;

AVATAR s'interroge sur la structure de l'équipe IT. Fabrice propose à l'équipe de le contacter si des demandes doivent être faites.

AVATAR se demande si le développement des modules AVATAR peut être pris en charge pour BE Larp.

Le CA explique qu'un gros travail de réfection des outils IT est en cours. Le CA est conscient du problème et aimerait pouvoir intégrer le développement des modules dans l'appel d'offre. La faisabilité de cette extension du projet dépendra du budget.

7. Comptabilité et trésorerie

a. Sans préjudice aux points qui précèdent, les organisateurs peuvent engager l'association pour un montant de 5.000 EUR maximum (TVA comprise) par action commerciale. Plusieurs commandes ou achats de même nature peuvent être assimilés à une seule action commerciale. Au-delà de ce montant, l'accord de la cellule doit être demandé ;

AVATAR se demande si la limite des 5.000€ s'applique pour les achats et les locations ?

Le CA affirme que cette limite s'applique à tout. Laurent souligne que les dépenses importantes sont déjà budgétisées, la validation est donc une simple formalité.

8. Validité et modification

Les mandats prennent effet immédiatement et sont valables jusqu'à la notification de fin par le conseil, sans restriction sur le nombre d'événements organisés. Les organisateurs peuvent individuellement ou ensemble demander à être déchargés de leur responsabilité ;

En tout temps, les organisateurs et le conseil peuvent, de commun accord, modifier la présente charte.

Le CA explicite l'article en présentant les mandats comme étant à durée indéterminée. Une tacite reconduction s'applique donc d'événement en événement.

AVATAR apporte une demande d'ajout de la notion de préavis lors de la reprise / remise d'un mandat permettant de prévoir la passation.

AVATAR s'interroge sur la procédure à suivre en cas de changement d'équipe et sur les responsabilités de l'équipe sortante.

Le CA insiste sur une gestion de bon sens, il n'y a pas / plus de cloisonnement calendrier. Les mandats se basent sur une forme d'intention (celle d'organiser l'événement AVATAR)

La responsabilité de l'équipe s'étend jusqu'à l'AG suivant l'événement que celle-ci soit démissionnaire ou non. Lors de l'AG l'équipe présentera le bilan de l'événement écoulé.

L'équipe sortante forme globalement l'équipe reprenant et assure dans la mesure du possible un suivi (Questions / réponses) en cas de demande.

AVATAR demande à ajouter un article concernant la procédure à suivre si une équipe en vient à être relevée de ses fonctions.

Le CA veillera à compléter le document dans ce sens.

AVATAR s'interroge sur les modalités de défraiements des mandataires possibles.

Le CA précise la distinction entre rémunération et défraiement et répond que les défraiements sont à la discrétion de l'équipe sur base du budget validé préalablement. Le CA insiste sur le respect des procédures comptables en vigueur (justificatif et gestion en bon père de famille).

Le CA rappelle qu'en cas d'abonnement ou de commande auprès de fournisseurs connu de la Fédération, L'équipe doit passer par les comptes existant afin de conserver un historique cohérent et d'éviter toutes formes de doublons.

Sur base de ces discussions Gaël adaptera le document (avec trackchange) et le soumettra à l'équipe AVATAR.

Michael demande s'il est possible d'obtenir, pour notre dossier OJ, le listing d'âge des personnes participantes à l'élaboration des règles.

Laurent demande que les résultats de l'enquête AVATAR 2014 soient publiés dans la newsletter.

Michael propose que BE LARP "achète" X places AVATAR à utiliser comme lot ou remerciement par BE LARP ? Les lots offerts seraient des "bons pour une place à AVATAR".

5 MJ@AVATAR

Fabrice présente rapidement le projet 2015 et demande à l'équipe AVATAR la fixation des tranches de paiements pour les jeunes jusqu'à la date du 30/06.

AVATAR n'est pas contraire et relativise l'impact financier de la mesure. Si une fixation à lieu, il serait préférable que celle-ci soit la même pour toutes les personnes remplissant les conditions du projet.

Tatiana fera un retour à ce sujet dans les prochains jours après consultation des autres membres de l'équipe.

En cas d'acceptation tous les jeunes du projet "mon premier AVATAR" bénéficieraient de la première tranche de paiement réduite jusqu'au 30/06.

Une promotion particulière du projet et de l'activité découverte "mon premier AVATAR" aura lieu à Trolls et Légendes.

L'équipe AVATAR se retire.

6 État des lieux financier

Gaël expose l'état des lieux financier au 28 février. Il n'y a pas de remarques particulières à formuler.

Gaël explique la problématique de la liquidation de la subvention emploi de 2013. Un trop perçu devait nous être réclamé mais il a été décidé par l'administration de diminuer la subvention emploi annuelle de ±7.000€, jusqu'à liquidation du solde restant dû.

7 Projet : Stock et prêt de matériel - Rangement

Gaël et Laurent présentent le projet d'aménagement du stock.

Le CA a reçu quatre devis d'entreprises différentes comportant des différences tarifaires importantes.

Le CA se doit de trancher sur le type de matériaux utilisé pour le plaquetage (Aggloméré ou acier galvanisé). La différence de prix conséquente (proche de 1.000€) incite le CA à choisir un plaquetage en aggloméré.

Michaël propose de protéger le bois avec un couche de laque / peinture imputrescible. Si le bois ne convient pas, il sera possible de changer le plaquetage par la suite.

Gaël validera l'offre. Laurent lancera un Doodle pour le rangement et l'aménagement du stock et se propose pour recruter des bénévoles.

Le planning prévu compte une semaine pour la validation de l'offre et deux semaines pour la livraison.

La sécurisation du stock sera abordée lors d'un prochain CA.

8 Problème site Garou

Suite au problème rapporté par Garou pour la location du site du Fort d'Embourg, la Fédération a pris contact avec le gestionnaire du site pour obtenir la réouverture de celui-ci aux activités de GN.

La réponse du gestionnaire, parlant seul au nom du CA, fût catégorique malgré les propositions d'ouverture faites par BE Larp.

Benoit effectue actuellement un lobbying auprès de l'office du tourisme local afin de prendre un contact plus serein avec les instances déléguant la gestion du Fort à cette ASBL.

Laurent propose d'intégrer ce retour d'expérience dans la newsletter et de faire le lien avec la charte des bonnes pratiques auprès des membres.

9 Suivi sites de GN

Benoit rebondit sur le point précédent pour présenter l'avancée du projet de mise à jour de l'annuaire des sites de GN.

Outre la prospection de nouveaux sites de jeu et l'update des sites déjà présents dans l'annuaire, Benoit propose la mise en place d'un label "Lovely Place to LARP" (nom modifiable).

Ce label serait proposé dans le cadre d'une convention avec les propriétaires que Benoit présente. Ce document sera envoyé à l'ensemble des membres du CA. Il est envisagé de réfléchir aux critères d'obtention du label en concertation avec les membres.

Le CA demande que le listing des signataires de la charte soit mis à jour sur le site web.

10 BEta Larp : cahier des charges

Il n'y a pas eu d'avancement sur ce point faute de temps et d'envoi tardif des documents. Benoit précise que tous les documents sont désormais sur le drive.

11 BEta Larp - Retour vidéo

Le CA fait le point sur la vidéo réalisée à l'occasion du dernier BEta LARP.

Le CA demande qu'une attention particulière soit portée aux éléments suivants:

- Les plans montrant des produits psychotropes (cigarette, alcool, *café, thé,...*)
- Les plans de coupes trop nombreux
- Les private joke
- Les coupures trop fréquentes lors des interviews détériorant l'authenticité

Laurent propose de mandater Julie pour suivre le reporter sur place et le guider lors des prochaines vidéos.

Le CA demande de réfléchir à une procédure simple permettant d'apporter des modifications avant la diffusion définitive de la vidéo. Laurent propose que la vidéo soit présentée dans la newsletter.

12 Activité à Bruly

Michaël présente l'état d'avancement du projet.

Il s'agirait d'une mise au vert proposée aux membres, voire à leur famille si cela s'avère réalisable.

Benjamin a déjà été voir sur place différentes activités que l'on pourrait proposer « hors-GN » et a réalisé un listing de celle-ci. Michaël propose de soumettre aux membres différentes dates au plus vite, avec un agenda des activités, afin de voir qui pourrait être présent et envisager d'obtenir des prix de groupes sur les activités.

L'idée serait par exemple de proposer des activités découvertes dans la région le matin, et des activités GN (murder, etc.) en après-midi.

Il est également envisagé de proposer aux membres d'organiser eux-mêmes une activité. Laurent rebondit pour annoncer qu'il souhaiterait une activité commune entre l'équipe AVATAR et le C.A.

La P.A.F. sera demandée sur base des activités auxquelles les membres participeraient (et les prix de groupe obtenus).

13 Premier secours

Michael s'est renseigné sur les obligations en matière de premiers secours dans le cadre de l'organisation de GN.

Pour un événement à caractère sportif, l'organisation est tenue de mettre à disposition un défibrillateur et une personne formée à son maniement.

La différence entre événement, événement sportif et activité est très mince et dépend d'un flou juridique.

Michaël propose de contacter les membres afin de savoir où ceux-ci se situent par rapport au cadre légal.

Benoit conseille de prendre contact avec Morgane qui était désireuse de suivre le projet après son mandat d'administratrice.

Le CA propose d'attendre les résultats de l'enquête auprès des membres avant de lancer le produit "trousse de premiers secours".

L'échéancier proposé est le suivant :

- 1 semaine (feedback demandes)
- 1,5 semaine (synthèse des infos)
- 3 semaines (diffusion membre + délai de réponse)

14 IT : Deadline cahier des charges ou solutions alternatives

Michael demande un retour au sujet de ce projet. Où en est le cahier des charges ? Quid d'une deadline et d'un rétroplanning ?

Benoit présente le projet en collaboration avec l'HELMO : des étudiants BAC 2,3 entourés de professionnels réalisent des projets IT en guise de travaux pratiques. Le suivi est assuré d'année en année par les étudiants des années suivantes. Au final l'école prestataire de services est rémunérée par un subside.

Passer par un projet scolaire pour la résolution des problèmes IT est quelque chose de positif pour affirmer notre image d'OJ

Le CA apprécie l'idée mais précise que, quelque soit la technique utilisée, l'écriture d'un cahier des charges est primordiale.

Il faut tenir compte de trois dimensions pour la réalisation de ce projet :

- Dimension serveur et couche applicative
 - o Système (serveur , db, CM)
 - o Applications (wordpress, db)
 - o Contenus
- Dimension mail
- Dimension bénévoles (maintenance)
 - o L'équipe IT a-t-elle le temps à consacrer pour réaliser le cahier des charges dans un délai assez bref ?
 - o Dans le cas contraire, est-il envisageable pour l'équipe de laisser faire le travail par un pro et reprendre la maintenance par la suite.

L'échéancier proposé est le suivant :

- Rédaction du cahier des charges : 1-2 mois
 - o Partie techniques pour le CA d'avril
 - o Clôses commerciales pour les CA de mai
- Développement : 3 mois
- Beta testing : 1 mois

L'appel d'offre ne devra pas être public (montant inférieur à 63.000€) mais la réception d'un minimum de 3 offres sera nécessaire pour agir en bon père de famille.

Laurent questionne le CA au sujet du redéveloppement des modules AVATAR, est-il possible de les intégrer dans l'offre ?

Sous réserve du timing, le CA propose d'intégrer un cahier des charges spécifique à ces modules dans l'appel d'offre mais demande un devis séparé.

Laurent demande à Julie de regarder à la réalisation de quelques tests de charte graphique sur le nouveau site web.

Laurent se chargera de fournir un template de cahier des charges basé sur ceux utilisés par l'administration.

Gaël s'occupera de la rédaction de la partie technique du cahier des charges.

15 Rappel cotisation membres

Michael demande si un rappel de paiement des cotisations est prévu courant de l'année.

La CA précise que rien ne contraint les membres à payer avant la date de l'AG suivante. Néanmoins, il serait bon que les membres s'acquittent de la cotisation dans les meilleurs délais. Pour ce faire, le CA propose de fixer un rappel dans la newsletter 6 mois après l'AG.

Le CA appuie la décision en ajoutant qu'il s'agit là d'une bonne idée pour rappeler les services proposés par la fédération.

La plupart du temps la recherche d'informations concernant l'assurance amène à trouver les services proposés par la fédération. Un rappel ne peut donc être que bénéfique et peut potentiellement amener de nouveaux membres à nous rejoindre.

16 Problématique du nombre de jeunes présents au CA

Michael souhaite ouvrir la réflexion à ce sujet en CA. Que mettre en place pour ne pas tomber dans la même situation au cours des prochaines années ?

Le CA propose de laisser ouverte cette question et d'y accorder une attention lors des prochains CA.

17 Règlement de travail

Suite à l'arrivée de Julie au sein de l'équipe le CA a officiellement nommé Benjamin responsable de l'emploi de BE Larp.

Il est précisé que, sauf contre-indication de la part du CA, la présence seule de Benjamin est requise aux prochains CA.

Actuellement, le règlement de travail se basant sur celui du CJC est en cours de rédaction. Le document sera présenté pour approbation une fois terminé.

18 Trolls & Légendes

Suite à un problème de compréhension le contact avec l'équipe organisatrice de T&L fût assez tardif. Olivier doit recontacter Benoit dans les prochains jours concernant l'attribution du stand.

19 Brussels Game Festival

Laurent présente le potentiel grandissant du BGF au CA (4.500 visiteurs en 2014, 6.000 attendus pour cette édition).

Suite à un premier bon contact avec l'organisateur, ce dernier serait intéressé par une collaboration avec BE Larp pour l'édition à venir.

Le BGF recherche des animations interactives pour les jeunes (15-25 ans 2j / 10 animateurs / 10-18h). Le CA pense que certaines Murder party du festival du huis-clos 2014 pourraient faire l'affaire. En échange de cette animation, nous pourrions disposer d'un stand de vente gratuit d'une valeur de 175€ que le CA propose de mettre à disposition d'un commerçant de la communauté en échange d'une communication de nos services et de la distribution de nos documents de présentation.

En temps normal, cette animation serait rémunérée mais les budgets de cette année sont déjà clôturés. Le CA serait prêt à s'engager uniquement dans le cadre d'une collaboration définie sur plusieurs années.

20 Cellule internationale - Labo GN

Fabrice relaye la demande de membres de la communauté désireux de voir BE Larp sponsoriser leur participation à Labo GN (FR)

Le coût de l'événement (210€ / 4j) ne colle pas avec les budgets et le CA préfère décliner la demande en l'état.

21 Cellule internationale - Subsidés BIJ

Benoit rapporte l'actualité relative aux subsidés du Bureau International de la Jeunesse (BIJ) et incite BE Larp à déposer des dossiers dans le cadre des activités de la cellule internationale. (cf. point précédent)

Benoit enverra les documents relatifs au projet BIJ à Laurent et aux permanents.

22 Projet atelier d'écriture GN

Benoit Descamps aimerait lancer des ateliers d'écriture GN et recherche actuellement un emplacement. Le CA propose de voir si les locaux de Woluwe sont disponibles pour ce type d'activité. Fabrice précise que la MJ Antistatic pourrait également convenir bien que plus éloignée de la capitale.

23 Communication externe

Un premier audit de la communication a eu lieu, la synthèse de ce dernier est disponible sur le Drive.

Une des premières actions concrètes consiste en la mise en place d'une newsletter mensuelle (post CA) présentant l'actualité de BE Larp, les projets, les reminders,... Cette news sera prête sous peu.



"Et si on mettait cela dans la Newsletter"
Laurent D.

24 Suivi Subside GAROU

GAROU aimerait bénéficier de l'aide de BE Larp pour le suivi administratif d'un dossier de subside. BE Larp se chargerait d'aiguiller GAROU dans les méandres de l'administration et des fonds subsidiant et s'assurerait de la bonne réception du dossier par ces instances.

Le CA pense qu'il est bon que des dossiers GN soient rentrés à l'administration. De plus la demande formulée est en concordance avec notre démarche de fédération.

Au-delà l'apparence simple de la démarche, le CA se demande si un tel soutien ne risque pas de devenir particulièrement énergivore pour les permanents.

Le CA propose d'accepter la demande de Garou, de l'utiliser comme projet pilote et d'établir un formulaire online permettant de faciliter le travail de recherche des permanents. Une fiche "recherche de subsides adaptés" à destination des membres pourrait accompagner la création de ce formulaire.

BE Larp utilisera les données du formulaire pour passer par l'outil du CJC "Plus de sous, si !"

25 Divers

Prochaine réunion : non définie, un Doodle sera envoyé.

Vos rédacteurs :
Julie et Fabrice

Annexes